Mais combien faudra-t-il de rentrée sous Covid pour que Blanquer (ou son successeur) puisse rassurer et protéger suffisamment les élèves, les personnels mais également les familles, directement concernées ? Le ministre a une fois de plus oscillé entre auto-congratulation et imprécision alors que la pandémie est loin d'être résolue et que la situation dans le monde de l'éducation semble plus tendue qu'il y a un an. Il est en effet désormais prouvé que le variant Delta, majoritaire dans le pays, se transmet beaucoup plus facilement : le taux d'incidence chez les jeunes est bien supérieur à celui de septembre 2020.

Pour sortir de la crise sanitaire il faudra donc faire en sorte que tous les moyens soient mis en place pour contrecarrer la diffusion du virus. Le ministère présente un protocole sanitaire basé sur une gradation en 4 catégories. Il place de manière totalement arbitraire, toute la France métropolitaine en catégorie 2 alors que l'incidence est pourtant presque 14 fois plus enlevé dans les Bouches-du-Rhône que dans la Creuse ! Il ne sera donc pas question de se servir des 4 catégories suivant la gravité de l'épidémie selon les territoires ! Plus inquiétant encore : il n'est pas possible de connaître les critères publics qui pourront permettre de passer d'une catégorie à une autre. Il sera donc difficile pour les personnels d'anticiper et d'alerter si la crise doit s'aggraver. **La définition de seuils précis, avec une application la plus fine localement, est un impératif !**

Alors que la rentrée a du être décalée en Martinique et en Guadeloupe, elle a finalement eu lieu à Mayotte et à la Réunion (catégorie 2 également malgré une situation fragile et l'inquiétude des syndicats et fédérations de parents d'élèves), la reprise en France métropolitaine suscite bien des interrogations malgré l'assurance de façade du ministre qui n'hésitera pas à ridiculiser les personnels en leur soumettant, entre autres gadgets, un tutoriel afin de comprendre comment aérer une salle de classe… Face à un virus qui se diffuse majoritairement de façon aérosol, **il est temps d'investir dans du matériel comme l'ont fait de nombreux systèmes éducatifs dans le monde : capteurs CO2, purificateurs d'airs… Cela ne peut pas reposer sur des injonctions aux collectivités mais doit faire l'objet d'un financement national.**

Pour beaucoup d'entre nous, qui reprendront donc au niveau 2 du nouveau protocole, il apparaît évident que les mesures ne sont pas suffisantes. Dans le secondaire, Il s'agit avant tout de recommandations faites aux personnels de direction (pas d'obligation de « fixer » une classe dans une salle afin de limiter les brassages par exemple). Les chefs d'établissement seront donc conduits durant la semaine administrative à décider eux mêmes, sans aucune concertation, comment adapter le protocole.

En ce qui concerne la vaccination, nous sommes également dans le flou. Les personnels de l'éducation n'ont pas été prioritaires l'an dernier et ont dû attendre plusieurs mois avant d'être vacciné·es… En ce qui concerne les élèves tout doit être fait pour que celles et ceux qui le veulent, dans le dialogue et le respect des familles, puissent être vacciné·es le plus tôt possible et ce dans tous les territoires : les inégalités territoriales ont crevé les yeux depuis le début de la crise. Cela ne peut pas reposer sur les seuls personnels de santé du ministère mais doit faire l**'objet d'une campagne coordonnée avec les collectivités et autorité de santé.**

La stratégie vaccinale ne pourra pas tout régler et les mesures de prévention sont indispensables alors que **le public scolaire n'est pas vaccinable avant la 5ème ou y a eu accès tardivement. La capacité à tester massivement et régulièrement les élèves est aussi une clef du contrôle de l'épidémie.** L'objectif affiché de 600 000 tests salivaires/semaine en primaire a rarement été

atteint l'an passé et doit être revu à la hausse.

Dans le secondaire, le flou persiste également concernant les potentiels élèves « cas contact » non vaccinés qui devaient d'abord être « évincés » (le terme venait de la bouche du ministre lui-même). La décision devra être prise par les parents et la retour en cours sera appuyé sur une simple déclaration sur l'honneur. Autrement dit on fait peser cette décision sur les parents et cela n'offre absolument aucune garantie d'absence de virus…Véritable usine à gaz pédagogique, cette mesure va encore accentuer les inégalités d'accès à l'éducation, sachant que les territoires les « moins vaccinés » sont déjà les plus fragiles.

Notre fédération se positionne clairement **contre le choix du Pass-sanitaire, outil autoritaire et liberticide comme mode de gestion de l'épidémie** et dénonçons ses applications indirectes dans le champ scolaire et péri-scolaire notamment pour les sorties ou concernant les évictions de cours dans le secondaire.

L'année 2021-2022 commence donc comme s'est terminée la précédente. L'impréparation et l'incompétence de nos dirigeants sont criantes, l'ensemble de la communauté éducative est fragilisée et mise en insécurité permanente. Le pouvoir de décision repose sur une minorité de chefs d'établissements, ce qui n'offre aucune garantie. Une fois de plus il va falloir se retrousser les manches et partir sur différents fronts afin de défendre l'ensemble des travailleur·euses de l'éducation mais également des élèves et leurs familles !

Pour cette rentrée la CNT-SO revendique :

– Un protocole sanitaire avec des paliers applicables selon des critères clairement définis et transparents

– Un plan pour la qualité de l'air : dotation de tous les établissements en capteurs CO_2, équipement en systèmes de renouvellements et purification d'air, en priorité dans les locaux à risque (cantines, gymnases…).

– Distribution gratuite de masques pour tous les élèves comme les personnels.

– Maintien de la définition nationale stricte des « cas contacts » et dépistage massif des élèves et personnels, en liaison avec les collectivités et les autorités de santé.

– Campagne de vaccination prioritaire pour tous les élèves volontaires.

– Abandon de toute application directe ou indirecte du pass-sanitaire dans le champs scolaire et péri-scolaire

– Un grand plan d'urgence pour l'école (appel commun avec d'autres organisations syndicales, journée de mobilisation prévue le 23 septembre) avec des moyens humains et matériels dans l'ensemble des secteurs afin de palier à des manquements invraisemblables révélés par la crise et qui sont la cause de choix politiques austéritaires depuis plusieurs années.

– Plan d'équipement informatique pour les élèves et personnels.

– Indemnisation à 100% du congé garde d'enfant, de droit, pour les parents. Indemnisation pour toutes et tous des périodes d'isolement.